

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU**  
**6 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 6 juin, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01-06-2017.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Patrice BAERT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Perrine OIRY, Elodie COUTAND, Séverine BOURGET, Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY et Jérôme QUINT  
Carole ROCHETEAU était absente et excusée.

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 02-05-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Rajout d'un sujet à l'ordre du jour : classement des voies dans la voirie communale

**1. Approbation sur l'adhésion et le retrait au syndicat mixte des cantons de Palluau-La Mothe-Achard pour la piste routière**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur :

- La demande d'adhésion des communes de Vairé, Ste Foy et l'Île d'Olonne
- Le retrait de la Communauté de communes Auzance et Vertonne
- Le retrait de la commune de St Christophe du Ligneron  
du syndicat mixte des cantons de Palluau-La Mothe-Achard pour la piste routière

**2. Choix de l'entreprise pour les travaux rue de Douin et aux abords de la garderie**

Voici le résultat des offres :

SEDEP : 59 381.40 € T.T.C.

POISSONNET : 59 643.60 € T.T.C.

BODIN : 65 980.75 € T.T.C.

COLAS : 68 374.39 €

Le conseil municipal retient l'entreprise SEDEP

**3. Convention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) avec Lionel LENOIR**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention avec Lionel LENOIR pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour les projets communaux. Cette convention, d'un montant forfaitaire de 7 800 €, est valable un an, du 12-06-2017 au 12-06-2018.

**4. Servitude assainissement avec les consorts Ponthoreau sur la parcelle ZK 494 et 427**

Considérant l'entretien avec les consorts Ponthoreau et messieurs Xavier Prouteau, André Beaugendre et Laurent Préault le mardi 23 mai 2017, le conseil municipal :

- autorise toute construction sur la servitude du passage du réseau d'assainissement des eaux pluviales des parcelles ZK 494 ET ZK 427 ;
- s'engage, si nécessaire, à dévier le réseau des eaux pluviales via la rue de la Joussemière.

**5. Tarifs cantine pour l'année 2017-2018**

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la cantine (pas d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2016-2017 mais suppression du forfait par mois) :

- repas régulier 3.80 €
- repas occasionnel : 4.10 €
- repas adulte : 6.40 €
- forfait absence journalier ou maladie : 3.10 €

## **6. Tarifs garderie et règlement intérieur pour l'année 2017-2018**

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018 :

- ¼ d'heure : 0.60 cts
- Goûter : 0.30 cts
- 10 € si dépassement d'heure (garderie est ouverte de 7h à 8h45 et de 17h à 19h)
- 5 € de minimum facturé par mois

## **7. Convention avec la commune de Palluau pour la participation financière à la cantine au 01-01-2017 et à la garderie à compter du 01-01-2018**

Le Conseil Municipal décide de passer une convention fixant les modalités de participation financière au fonctionnement des services périscolaires entre la commune de Palluau et La Chapelle-Palluau.

## **8. Décision modificative suite à la contraction de l'emprunt de 200 000 €**

Le crédit mutuel versera la somme de 199 900 € le 29-09-2017 car il y a 100 € de frais de dossier. La première échéance à verser est le 30-09-2017 et la seconde le 31-12-2017

Le capital remboursé est constant et s'élève à 5 000 € par échéance.

Il s'agit d'un emprunt dont les échéances sont trimestrielles pour une durée de 10 ans (coût : 11 172.60 € avec un taux d'intérêt fixe de 1.09 %)

Pour honorer les 2 échéances de 2017, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Article 1641 : + 10 000 €

Article 2031 : - 10 000 €

## **9. Classement des voies dans la voirie communale**

Le conseil municipal décide de classer dans la voirie publique les voies cadastrées :

ZK 485 : impasse des Courrières

ZK 446 : impasse des Marronniers

ZK 547 : impasse des Chênes

ZK 550 : impasse des Cormiers

ZK 519 : rue des Merisiers, rue des Charmes, impasse des Frênes

ZK 650 : rue des Vieux de la Vieille

ZK 580 : rue des Sillons - impasse du Brégeon

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Courrier reçu de maître Karine BULTEAU concernant la signature du compromis de vente avec les Consorts Fétiveau**

Le compromis de vente va être signé le 1-07-2017.

### **Stagiaire pour les espaces verts**

Mathieu GENDREAU viendra en stage sur la commune du 12-06 au 30-06-2017

### **Compte-rendu des commissions**

- Commission voirie-urbanisme le 17-06-2017 à 10h avec M. LENOIR
- Commission scolaire le 15-06-2017 à 19h à la mairie
- Commission des affaires sociales le 20-06-2017 à 19h30

### **Rappel des permanences pour les bureaux de vote**

11 juin 2017 :

8h-13h : Dominique LEFRANC-QUEFFURUS-Laëtitia CHATRY-Valérie JOLLY

13h-18h : André BEAUGENDRE-Patrice BAERT-Emmanuel VALOT

Secrétaire : Laurent PREAULT

Perrine OIRY comme scrutatrice

18-06-2017 :

8h-13h : Xavier PROUTEAU-Jérôme QUINT-Bruno GUILLET

13h-18h : Laurent PREAULT-Elodie COUTAND- Sèverine BOURGET

Secrétaire : André BEAUGENDRE

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS comme scrutatrice

**Prochaine réunion extraordinaire le jeudi 29 juin à 20h30 pour le P.L.U.I.H.**

**Prochaine réunion le mardi 4 juillet à 20h30**

**Fin de séance à 22h45**

Le Maire : Xavier PROUTEAU